AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-3-67 623544

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, ~~INDRE & LOIRE~~, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 78 DE MARS 1967 - TOUS DEPARTEMENTS

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Dans les départements de Loire-Atlantique - Maine-et-Loire, Vendée - Vienne et Deux-Sèvres (sauf la région de la Gâtine), les projections d'ascospores augmentent considérablement et la période la plus dangereuse commence.

Sur les variétés à débourrement précoce traitées antérieurement aux récentes pluies, effectuer un nouveau traitement dès que possible.

Sur les variétés plus tardives, non encore protégées, effectuer un premier traitement dès que le stade C3 D sera atteint.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 7 mars ; le renouveler s'il a été éliminé par les pluies.

Dans les régions Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne (Sud de Laval et du Mans) les projections augmentent également. En conséquence, sur les variétés à débourrement tardif, effectuer un premier traitement dès que le stade C3 D sera atteint. La protection doit être renouvelée dans les meilleurs délais sur les variétés protégées antérieurement à la récente période de pluies.

Dans les régions Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne (Nord de Laval et du Mans), les premières projections sont commencées. Un traitement doit être effectué sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 D. Attendre ce stade pour intervenir sur les variétés à débourrement plus tardif.

TAVELURE DU POMMIER -

Dans les départements de la Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres (sauf la région de la Gâtine), les projections d'ascospores sont en augmentation. Effectuer un premier traitement au fur et à mesure que les variétés atteignent le stade C3 D. Les variétés à débourrement précoce traitées antérieurement aux pluies doivent être protégées à nouveau dès que possible.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, les projections sont commencées. Effectuer un premier traitement sur les variétés à débourrement très précoce ayant atteint le stade C3 D. Sur les variétés à débourrement plus tardif (Golden, Clochard), attendre que ce stade soit atteint pour intervenir. De nouvelles informations de la Station préciseront la date du traitement.

Dans les régions Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, les premières projections sont commencées. En conséquence, effectuer un premier traitement au fur et à mesure que les variétés auront atteint le stade C3 D.

Dans les régions Nord de ces deux derniers départements, attendre de nouvelles informations de la Station pour intervenir.

.../...

5

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

IMPORTANT

Il est rappelé que tout traitement dirigé contre les tavelures ayant été lessivé par les pluies doit être renouvelé dans les meilleurs délais sans attendre de nouvelles informations de la Station.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Se reporter à la note précédente.

PUCERONS - Se reporter à la note précédente.

CLOQUE DU PECHER - Effectuer un nouveau traitement à l'aide d'un fongicide organique de synthèse.

GNOMONIA ET MONILIA DU CERISIER - Effectuer un nouveau traitement dans les meilleurs délais.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 13 MARS 1967 - 2.720 EXEMPLAIRES.